

BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 10.887.060.000 FCFA
Siège social : Treichville, Avenue Christiani
01 BP 1727 ABIDJAN 01- Côte d'Ivoire
RCCM : CI-ABJ-1962B-1141



AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, qui aura lieu:

Le mercredi 04 mai 2016 à 10 heures
à la salle de conférence de l'immeuble CRRAE-UEMOA, sise au plateau,
Avenue Delafosse prolongée, face à l'hôtel PULLMAN à Abidjan,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapports général et spécial des Commissaires aux comptes portant sur l'exercice écoulé ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Affectation du résultat ;
- Distribution d'une partie du poste « primes d'apport, d'émission, de fusion » ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- Renouvellement du mandat de trois (3) administrateurs ;
- Constatation de l'échéance du mandat d'un administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur ;

II – De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Mise en harmonie des statuts de la Société avec le nouvel Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique adopté le 30 janvier 2014 et refonte globale des statuts ;
- Changement de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts ;
- Pouvoir pour les formalités de publicité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut donner procuration à un autre actionnaire ou à un mandataire de son choix.

Dans ce cas, les pouvoirs dûment remplis et signés devront être adressés au Siège Social, 01 BP 1727 ABIDJAN 01 ou remis à la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire au plus tard le **27 avril 2016**.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, conformément aux statuts de la société, avoir été inscrits sur le registre de la société auprès de la SGBCI au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion soit au plus tard le **28 avril 2016**.

Le Bilan, les comptes de production et d'exploitation, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des actionnaires et le texte des résolutions proposées à cette assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter du **19 avril 2016**.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION